

Annonces du 28 septembre 2020 – Adrien TAQUET

Dès 2021,

Congé paternité : 28 jours dont 7 jours obligatoires.

Entretien prénatal précoce (EPP): 10 millions € pour mettre en place l'EPP via les réseaux périnataux et l'assurance maladie.

Maternité : 12 millions € afin de renforcer le personnel medico, psycho, socio, dans une centaine de maternité « prioritaire » avec la création de 200 postes.

Protections maternelles et infantiles (PMI) : 35 millions € en renforcement du budget 2020 et dans 70 départements. Cet investissement doit permettre aux PMI de recruter du personnel.

Visites à domicile : consultation gratuite à la cinquième semaine et au troisième mois après l'accouchement, qui correspondent aux pics de dépression post-partum.

CNAF : création de groupes de paroles pour sortir de l'isolement et de développer les compétences parentales
Fragilité psychique, sociale : 5 millions € pour la création de 10 Unités mère-enfant et 5 millions € pour réer 20 équipes mobiles en psychiatrie périnatal

Parent porteur d'handicap 3 millions € création de 6 services d'accompagnement à la parentalité SAPPH

Référent parcours 1000 jours : dès 2021 pour les situations parentales les plus complexes. Ces professionnels auront pour mission de coordonner l'ensemble des acteurs impliqués dans le suivi des parents et de l'enfant.

Campagne de sensibilisation : entre autres sur les violences éducative ordinaire VEO et le syndrome du bébé secoué SBS. Etouffement des messages dans le carnet de santé.

Label « 1000 jours » : pour les lieux existants et les professionnels.le.s afin de créer un réseau pour faciliter les messages de santé publique et un repère de qualité pour les parents

Mode d'accueil : expérimentation d'accueil à horaires atypiques avec des crèches 24/7. Création d'une plateforme pour centraliser et géolocaliser toutes les places disponibles

Charte nationale d'accueil du jeune enfant : les EAJE ainsi que les assistantes maternelles devront s'engager à respecter les principes de la Charte

Assistants maternelles : accueillir un enfant en plus, une semaine par mois, en urgence. Faciliter l'accès à la formation et à la médecine du travail.

